

.....

LE PEUPLE.

Soldats !

CHAPITRE XVI.

LES PARENTS.

UN PEUPLE LIBRE ET LÉGISLATEUR.

Et les soldats

ALORS, considérant que toute puissance publique était suspendue, que le régime habituel de ce peuple cessait tout-à-coup, je fus saisi d'effroi par la pensée qu'il allait tomber dans la dissolution de l'anarchie; mais tout-à-coup des voix s'élevèrent et dirent :

« Ce n'est pas assez de nous être affranchis des parasites et des oppresseurs, il faut empêcher qu'il n'en renaisse. Nous sommes *hommes*, et l'expérience nous a trop appris que chacun de nous tend sans cesse à dominer et à jouir aux dépens d'autrui. Il faut donc nous prémunir contre un penchant auteur de discorde; il faut établir des *règles certaines* de nos *actions* et de nos *droits* : or, la *connaissance* de ces droits, le *jugement* de ces actions sont des choses abstraites, difficiles, qui exigent tout le temps et toutes les facultés d'un homme. Occupés chacun de nos travaux, nous ne pouvons vaquer à de telles études, ni exercer par nous-mêmes de telles fonctions. Choisissons donc parmi nous quelques hommes dont ce soit l'emploi propre. *Déléguons-leur* nos pouvoirs communs pour nous créer un gouvernement et des lois; constituons-les *représentans* de nos *volontés*

7